

14 <sup>ème</sup> législature		
Question N° : <b>50824</b>	de M. <b>Alain Marty</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Moselle )	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé	Ministère attributaire > Affaires sociales et santé	
Rubrique > santé	Tête d'analyse > politique de la santé	Analyse > biologie médicale. réforme. conséquences
Question publiée au JO le : <b>25/02/2014</b>		
<b>Texte de la question</b>		
<p>M. Alain Marty attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la loi portant réforme de la biologie médicale adoptée en mai 2013. Les professionnels du secteur constatent d'ores et déjà les effets négatifs liés à l'application de cette réforme : incapables de se soumettre à ces normes jugées drastiques, les biologistes doivent vendre leur laboratoire et les jeunes biologistes ne peuvent ou ne veulent plus s'installer. Les nouvelles normes de qualité imposées par cette réforme constituent une menace pour la profession, plus particulièrement pour les laboratoires de proximité qui participent pourtant au maintien du tissu sanitaire local. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les mesures qui pourraient être envisagées par le Gouvernement pour prendre en compte les inquiétudes des biologistes et alléger les contraintes qui pèsent lourdement sur leur activité.</p>		
<b>Texte de la réponse</b>		